

précise sur ce qu'il se propose de faire quand le moment sera venu d'imposer la conscription; il devra dire au Parlement comment elle sera adoptée et comment elle sera mise en vigueur. Le présent débat peut fort bien devenir le plus important qui est encore été soulevé dans ce Parlement. Nous traitons de questions vitales, et le Canada traverse certes une période très difficile de son histoire. Il n'existe peut-être aucun précédent de ce que nous faisons aujourd'hui. Dans le discours qu'il a prononcé hier, l'honorable député de Richelieu-Verchères a, je crois, répondu au premier ministre. Il a passé en revue les événements depuis 1940; comme membre du cabinet jusqu'à récemment, il connaissait bien toute la question. Il a fait un merveilleux effort, et j'étais heureux du privilège de l'entendre. L'honorable député a parlé de l'adoption de la loi sur la mobilisation des ressources nationales, de la rapidité avec laquelle cette loi fut adoptée dans cette Chambre. Il a souligné le fait que le premier ministre pouvait réunir les Chambres sans délai si, en aucun temps, il désirait donner au Parlement l'occasion de discuter la question de la conscription. Ses remarques s'adressaient plus particulièrement au premier ministre; il souligna les inconvénients des actes du premier ministre durant les trente derniers mois.

Nous avons adopté la loi de mobilisation sous le régime de laquelle des hommes furent appelés d'abord pour un mois d'instruction, puis pour quatre mois et, finalement, pour la durée de la guerre. Nous avons maintenant le présent projet de loi qui modifie la loi de mobilisation. Dans l'intervalle, nous avons eu ce que l'on peut appeler deux inscriptions nationales, la première en 1940 et la dernière le mois dernier relativement à tous les chômeurs de seize à soixante-dix ans. En d'autres occasions, j'ai prétendu qu'il était regrettable que le Gouvernement n'ait pas tiré parti des renseignements fournis par l'inscription de 1940. Si on l'avait fait, toutes les forces du Canada auraient pu être mobilisées et nous n'aurions pas l'exode de la ferme que nous avons constatée depuis deux ans.

Dans son discours de mercredi dernier, le premier ministre ne s'est pas fait justice. Nous attendions de lui un long discours, mais il a, je crois, désappointé notre population. Ce Parlement et le peuple attendaient quelque chose de plus précis. Le peuple, après l'avoir libéré de ce qu'il a appelé ses obligations morales par le plébiscite, attendait quelque chose de défini relativement à la modification de la loi de mobilisation. Il attendait, j'imagine, une forme quelconque de conscription, afin que le peuple canadien puisse tenter un effort de guerre total; toutefois, dans son

discours, il a défilé l'opinion publique et le Parlement. Si la conscription doit être imposée d'ici à six mois, le Parlement aura-t-il l'occasion de discuter la question? Le premier ministre a nettement déclaré que si nous avions quelque chose à dire au sujet de la conscription le moment était venu de le faire. Il ne nous fournira pas d'autre occasion de revenir sur la question, même s'il devenait nécessaire d'appliquer la conscription dans six mois ou un an. On nous a dit d'exprimer maintenant nos opinions ou de garder pour toujours le silence.

Quelles sont actuellement les idées du premier ministre sur la nécessité de la conscription et le moment de l'appliquer. Rien dans son discours ne nous éclaire sur ce point. J'estime que le chef de l'opposition a parlé comme il convenait dans les circonstances. Il a fait une revue des événements depuis 1940, il a fait allusion aux discussions et aux discours du premier ministre, des membres du cabinet et des autres honorables députés. Il a très bien exposé la question. Quand il a dit que nous devrions avoir une déclaration précise, j'estime qu'il a bien fait.

L'honorable député de Richelieu-Verchères a dit hier que le bulletin de vote du plébiscite aurait dû demander clairement au votant s'il était pour ou contre la conscription. Je ne discuterai pas ce point maintenant. Quand le bill du plébiscite a été soumis à la Chambre j'ai parlé de la question inscrite sur le bulletin. Quand la loi a été adoptée, j'ai pensé que tous avaient le devoir de chercher à obtenir une réponse affirmative. En février dernier, avant que le bill du plébiscite ne fût soumis à la Chambre, j'ai exprimé l'avis que le plébiscite n'était pas nécessaire. Le 3 février, j'ai dit que le Gouvernement pouvait compter sur une immense majorité, et j'ai formulé des observations sur les questions soulevées durant la campagne. J'ai dit alors, comme en fait foi le *hansard* du 3 février:

Nous estimons, de même que la majorité du peuple canadien, que, étant donné la crise qui menace le Canada et le monde, il est mal venu de tenir un plébiscite à l'heure actuelle. Le Gouvernement eut fait preuve de plus de courage en présentant une résolution visant à la mobilisation complète de toutes nos ressources, financières, industrielles et humaines, et j'ose ajouter qu'une telle résolution aurait l'appui presque unanime de la Chambre et de la population canadienne.

Que peuvent bien penser de ce plébiscite nos soldats outre-mer?

Plus tard au cours de ce débat, j'ai dit qu'à titre de représentants du peuple nous connaissons assez bien sa pensée et la nature de ses préoccupations pendant les deux années écoulées.